

Le président

Paris, le 10 janvier 2024

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 10 janvier 2024

#### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI

Floran AUGAGNEUR

Ilaria CASILLO

Anne BERRIAT

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

Christophe DAGUE

Cécile GALLIEN

François GILLARD

Mireille HEERS

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Jean-Pierre PONT

Marie-Françoise SEVRAIN

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Président

Vice-président

Vice-présidente

#### **Pouvoirs**

Loïc BLONDIAUX

Kristina PLUCHET

#### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

William ARHIP-PATERSON, chargé de mission

Florent GUIGNARD, chargé de mission

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

Lia CORAZZA, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. NOUVELLES SAISINES (L121-8-I, L121-12)

#### **Projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines (59)**

Présentation par :

##### EDF

Caroline Dionisi, responsable du Permitting EPR2

Nicolas Machtou, directeur du programme Nouveau Nucléaire France

Antoine Ménager, directeur du débat public EPR2

##### RTE

François Maillard, directeur de projet raccordement électrique

Par courrier transmis le 22 novembre 2023, EDF et RTE ont saisi la CNDP sur le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont notamment porté sur la consommation d'eau estimée pour le fonctionnement de la paire d'EPR2, les travaux de rehaussement à prévoir, les terrains à acquérir pour le projet ainsi que le devenir des terrains nécessaires au chantier à l'issue des travaux, le contexte actuel des inondations dans les Hauts-de-France, la question de l'opportunité du projet au regard des scénarios de RTE et dans le cadre de l'annonce de la Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la place du projet dans l'éventuel débat territorial à venir à Dunkerque.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public et désigne M. Luc MARTIN président de la commission particulière du débat public (CPDP).

Par ailleurs, la Commission nationale recommande que les conclusions du débat public sur le programme nouveau nucléaire et sur le projet d'EPR2 à Penly soient prises en compte dans le débat public de Gravelines. La CNDP recommande également qu'EDF participe au futur dialogue de territoire sur le Dunkerquois, au titre de ce projet.

### II. MISSIONS DE CONSEIL (L121-1 CE)

#### **Démarche d'évaluations quantitatives d'impact sur la santé de la pollution de l'air (EQIS-PA), ville de Marseille (13)**

Par courrier reçu le 19 décembre 2023, la Ville de Marseille a sollicité la CNDP pour délivrer un avis à caractère méthodologique relatif à l'intégration du public dans la

démarche d'évaluations quantitatives d'impact sur la santé de la pollution de l'air (EQIS-PA).

Marc PAPINUTTI quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Marc PAPINUTTI et Mme Juliette ROHDE pour cette mission de conseil.

### **Plan territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) du Bassin versant du Clain (Charentes 16, Deux-Sèvres 79 et Vienne 86)**

Par courrier reçu le 19 décembre 2023, le conseil départemental de la Vienne a sollicité la CNDP pour délivrer un avis à caractère méthodologique relatif à l'intégration du public dans la phase d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Bassin Versant du Clain qui s'étend en Charentes (16), dans les Deux-Sèvres (79) et dans la Vienne (86).

Cécile GALLIEN (Administratrice de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Walter ACCHIARDI et Mme Esméralda TONICELLO pour cette mission de conseil.

## **PROCÉDURES EN COURS**

---

### **I. VALIDATION DOSSIER DE CONCERTATION (L. 121-8)**

#### **Construction d'usines de composants pour batteries électriques et de recyclage de batteries pour véhicules électriques sur le Grand Port maritime de Dunkerque (ORANO-XTC) - 59**

Présentation par :

##### RTE

François Maillard, manager projet raccordement électrique  
Anaïs Thevenet, chargée d'étude concertation environnement

##### XTC New Energy

Wentao Liu, directeur régional  
Xiaojie Qiu, Chief Representative  
Chao Peng, chef du projet  
Kunpeng Huang, responsable administratif

##### PARIMAGE

Simon Bleau

##### En présence des garant.e.s :

Christophe Bacholle  
Jean-Louis Laure  
Anne-Marie Royal

Les responsables du projet présentent le dossier du maître d'ouvrage (DMO), les modalités et le calendrier de la concertation préalable. S'ensuit un échange avec les membres de la Commission qui porte notamment sur la difficulté à mobiliser le public sur les éléments techniques du projet, sur les impacts cumulés des projets en cours sur le territoire, sur l'articulation de la concertation avec celles qui se déroulent en parallèle dans la zone de Dunkerque, sur les rencontres prévues dans les lycées et sur les enjeux des métaux stratégiques.

Les responsables du projet quittent la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le DMO.

## **II. REDDITION DES COMPTES (L121-8-I) ET LANCEMENT DE LA CONCERTATION CONTINUE (L.121- 14)**

### **Projet d'usine de construction de panneaux photovoltaïques à Hambach (Holosolis) - 57**

#### Présentation par :

##### HoloSolis

Jan Jacob Boom-Wichers, président  
Elise Bruhat, directrice de la stratégie industrielle  
Aude Villaine, directrice communication

##### RTE

Shirley Benoit-Lukowiak, chargée d'études concertation & environnement  
Mathieu Pafundi, responsable projets concertation

##### FRANCOM

Audrey Darmian, directrice conseil

#### En présence des garant.e.s :

Bernard Christen  
Valérie Trommetter

Lors de la séance du 5 juillet 2023, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sur le projet « Holosolis » d'usine de construction de panneaux photovoltaïques à Hambach sous l'égide de M. Bernard CHRISTEN et Mme Valérie TROMMETTER.

La concertation s'est déroulée du 25 septembre au 31 octobre 2023

Lors de la séance plénière, les porteurs de projet présentent en quoi la concertation a modifié le projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s.

Les échanges entre les membres de la Commission et le maître d'ouvrage ont notamment porté sur la forte mobilisation du public pendant la concertation, sur

l'enjeu de la concrétisation des engagements pris par le MO et sur les questions d'aménagements du territoire relatifs au projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui constate les réponses des MO aux demandes de précisions du public et leur engagement à prendre en compte les recommandations des garant.e.s.

La Commission nationale désigne M. Bernard CHRISTEN pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### **Débat public Eau Pure : Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Île-de-France (SEDIF)**

Lors de la séance du 7 septembre 2022, la Commission nationale a décidé de l'organisation d'un débat public sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Ile-de-France, sous la présidence de Mme Paola Orozco-Souel, remplacée en cours de débat suite à sa démission par Mme Agnese Bertello.

Le débat public s'est déroulé du 20 avril au 20 juillet 2023.

Lors de la séance plénière, les porteurs de projet présentent en quoi le débat public a modifié le projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations de la CPDP. Les échanges entre les membres de la commission et le maître d'ouvrage ont notamment porté sur les études en cours portant sur des sujets évoqués pendant le débat et sur l'impact de la mise en place du projet sur le prix de l'eau pour les usagers et usagères.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du compte-rendu de la commission particulière du débat public et du bilan du président de la CNDP ainsi que de la réponse du maître d'ouvrage.

La Commission nationale rend un avis qui constate que les MO ont abordé dans leur compte rendu tous les sujets soulevés pendant le débat, bien que certaines réponses aux arguments du public et aux recommandations de la CPDP restent partielles, que certains propos du public ont été simplifiés et que les MO n'ont pas attendu l'actualisation des études en cours pour confirmer la poursuite du projet. Les MO s'engagent toutefois à réaliser plusieurs études afin d'approfondir l'information sur les impacts du projet. Ils souhaitent également poursuivre la démarche de transparence vis-à-vis du public notamment en créant des Commissions d'information sur l'eau potable et ont décidé de prendre la compétence « protection de la ressource » afin de renforcer leurs actions dans la préservation des ressources superficielles des bassins versants les concernant.

La Commission nationale recommande aux MO de préciser, compléter et rendre accessibles leurs réponses aux arguments du public, notamment en publiant le calendrier des études à venir, de mener les études annoncées avant la fin de la procédure de choix du futur délégataire du projet et de veiller à ce que les modalités de la concertation continue ne se limitent pas aux territoires concernés par les 3 usines incluses dans le projet, mais associent pleinement les publics des territoires des autres autorités organisatrices d'Île-de-France.

La Commission nationale désigne Mme Nathalie DURAND pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### **III. AVIS DE LA COMMISSION SUR LES MODALITES DE CONCERTATION CONTINUE**

#### **Concertation continue suite au débat public sur le Programme nouveaux réacteurs nucléaires et le projet de deux réacteurs EPR2 à Penly**

Lors de la séance du 3 mars 2022, la Commission nationale a décidé de l'organisation d'un débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet de deux réacteurs EPR2 à Penly, sous la présidence de M. Michel Badré.

Lors de la séance du 6 septembre 2023, la Commission nationale a décidé de nommer M. Jean-Pierre Bompard, Mme Isabelle Jarry et M. Jacques Roudier garants et garante de la concertation continue.

Lors de la séance plénière, les porteurs de projet présentent les modalités de la concertation continue.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale rend un avis qui constate que le dispositif d'information et de participation du public prévu pour la concertation continue est conséquent et devrait permettre de répondre aux cinq questions de portée nationale identifiées lors du débat public et qui restent à ce jour sans réponse.

La Commission nationale recommande que des réponses à ces questions de portée nationale soient apportées, que les estimations du coût global et du financement du projet d'EPR2 à Penly soient portées à la connaissance du public, qu'une attention particulière soit portée aux personnes éloignées de la vie publique, que l'information du public soit maintenue jusqu'à la fin du projet et que les garantes et garants de la concertation continue soient inclus dans les comités de suivi du projet. La CNDP veillera à cette information du public durant la réalisation du projet, jusqu'à la réception des équipements et travaux, conformément au II de l'article L.121-1 du code de l'environnement.

### **IV. POINTS DIVERS SUR LES MISSIONS EN COURS**

#### **Projets de réaménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et de Roissy Charles-de-Gaulle (94, 95)**

La Commission nationale prend acte de la démission de Mme Sylvie HAUDEBOURG, désignée pour assurer une mission de conseil relative à l'organisation des concertations à venir sur les projets d'aménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle, le 12 octobre 2023. En remplacement, la CNDP désigne Mme Dominique GANIAGE pour poursuivre la mission en binôme avec Mme Nathalie DURAND précédemment désignée.

## **Rectification de la saisine du projet du port de Saint Martin (nouveau co-MO : la commune de Saint Martin)**

Par courrier du 19 décembre 2023, le conseil territorial de la collectivité d'outre-mer de SAINT-MARTIN saisit la CNDP en complément de la saisine initiale de la CNDP du 19 mai 2023 par l'établissement portuaire de Saint-Martin. Lors de la séance plénière de la CNDP du 7 juin 2023, la CNDP avait décidé d'une concertation préalable L121-8 sous l'égide de M. Roger ANNICETTE et Mme Ilaria CASILLO. La Commission nationale prend acte de cette saisine complémentaire rectificative et la concertation se poursuit sans changement avec les deux co-maîtres d'ouvrage.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Modification de la liste nationale des garantes et des garants**

- Recrutement de garantes et de garants : 34 candidats et candidates ont été retenus à la suite à l'appel à candidatures lancé le 11 septembre 2023. De plus, 3 membres d'une commission particulière du débat public, 2 agentes et 1 agent de la CNDP rejoignent la liste nationale des garants et des garantes, soit au total 40 garants et garantes.
- Renouvellement de 58 mandats de garants et de garantes arrivant à échéance en janvier 2024.

Après délibération, la Commission nationale décide d'annuler et de remplacer la précédente liste nationale des garants et des garantes pour prendre en compte ces modifications ce qui porte à 263 le nombre de garantes et garants désormais inscrits sur la liste nationale.